

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 27 février 2013 (en remplacement de la séance ordinaire du 20 février 2013) à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

- M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Roger Collin, maire suppléant de Saint-Ulric
Mario Hamilton, représentant du maire de Matane
Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Sylvain Tremblay, maire suppléant de Grosses-Roches
Yvon Tremblay, maire de Saint-Léandre
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

Absences :

- M^{me} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
MM. Jean-Sébastien Barriault, maire de Les Méchins
Yvan Côté, maire de Sainte-Paule

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame Victoire Marin, préfet suppléant et maire de Grosses-Roches. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h.

Ordre du jour

- 1- Constatation de l'avis de convocation, vérification du quorum et ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontre :
 - 3.1 Monsieur Patrick Moubarak, chargé de projet en environnement et développement durable du Conseil de l'environnement du Bas-Saint-Laurent – projet Communauté-Climat;
- 4- Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Matane tenue le 16 janvier 2013;
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 22 janvier 2013;
 - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 22 janvier 2013;
 - 4.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 février 2013;
 - 4.5 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 février 2013;
- 5- Dossiers régionaux :
 - 5.1 Suivi des dossiers;
 - 5.2 Suivi – Comité de travail conjoint pour la sauvegarde des écoles dans la MRC de Matane, le 28 février 2013 à 19 h;
 - 5.3 Suivi dossier – Places en garderie;
 - 5.4 CLD de La Matanie :
 - 5.4.1 Assemblée générale annuelle du CLD de La Matanie – le 19 mars 2013;

- 5.4.2 Nomination des représentants de la MRC au sein du conseil d'administration du CLD pour l'AGA de mars 2013;
- 5.5 Association touristique régionale (ATR) de la Gaspésie – Gala des Grands Prix du tourisme gaspésien 2013, le 5 avril à Matane – offre de partenariat;
- 5.6 Comité centre-ville de Matane :
 - 5.6.1 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2013;
 - 5.6.2 Assemblée générale annuelle, le 26 février 2013 à Matane;
- 5.7 Demande de contribution à titre de partenaire de la démarche COSMOSS;
- 5.8 Demande de commandite – Jeux des 50 ans et plus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, du 13 au 16 juin 2013 à Sainte-Anne-des-Monts;
- 5.9 Demande d'aide financière – Action Chômage Kamouska inc., organisme qui a pour mandat de défendre les droits des chômeurs;
- 5.10 Coalition sur l'assurance-emploi de l'Est – Revendications;
- 5.11 Demande d'appui financier – Grande manifestation contre la réforme de l'assurance-emploi, le 27 février 2013 à Rimouski;
- 5.12 Centre de mise en valeur des Opérations Dignité :
 - 5.12.1 Invitation à devenir membre – Adhésion au montant de 60 \$/an;
 - 5.12.2 Assemblée générale annuelle, le 20 mars 2013 à Esprit-Saint;
- 5.13 Demande de collaboration de la Table en Petite enfance et du Comité saines habitudes de vie de la MRC de Matane – Organisation d'un Salon de la famille, le 18 mai 2013 à Matane;
- 5.14 Plan de développement du Bas-Saint-Laurent 2013-2018 – Forum régional, le 20 février 2013 à Rimouski;
- 6- Administration générale et développement économique :
 - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Service d'évaluation foncière;
 - 6.1.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
 - 6.1.3 Service d'urbanisme / plans et réglementation;
 - 6.1.4 Service régional de sécurité incendie;
 - 6.1.5 Service régional de génie civil;
 - 6.1.6 MRC de Matane – compétences communes;
 - 6.1.7 TPI de la MRC de Matane;
 - 6.1.8 TNO de la MRC de Matane;
 - 6.1.9 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
 - 6.2 Statistiques 2009 à 2012 – Transport adapté et collectif de la MRC de Matane;
 - 6.3 Union des transports adaptés du Québec (UTACQ) :
 - 6.3.1 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2013 au montant de 250 \$;
 - 6.3.2 Congrès et assemblée générale annuelle, les 24, 25 et 26 avril 2013 à Lévis;
 - 6.4 Autorisation paiement – Société Mutuelle de Prévention inc. – Gestion de la prévention et des dossiers CSST – période de janvier à juin 2013;
 - 6.5 La Mutuelle des municipalités du Québec – 5^e Ristourne versée à la MRC de Matane;
 - 6.6 Résolution numéro 13-13 de la MRC de Rimouski-Neigette – Demande à la CRÉ du BSL – Mesure fiscale pour le transport collectif pour percevoir une surtaxe sur le litre d'essence vendu au Bas-Saint-Laurent;
 - 6.7 Résolution numéro CM-005-2013 de la MRC de Matawinie – Augmentation des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;
 - 6.8 Fin de probation et embauche de madame Karo Dion au poste de technicienne à la gestion financière;
 - 6.9 Demande de prolongation de congé sans solde de monsieur Harold Forbes;
 - 6.10 Déménagement de la fibre optique au nouvel emplacement du bureau municipal de Saint-Jean-de-Cherbourg;
 - 6.11 Colloque Printemps 2013 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), les 24, 25 et 26 avril 2013 à Salaberry-de-Valleyfield;
 - 6.12 Demande d'adhésion SPC – Service de perception de compte – Baux de villégiature;
- 7- Évaluation foncière : ---
 - 7.1 Autorisation paiement – SMI Informatique inc. – Contrat de service du support annuel Supp. 3 pour la période du 1^{er} février 2013 au 31 janvier 2014 incluant les modifications législatives et droit d'utilisation des modules SEF+;
- 8- Aménagement et Urbanisme :
 - 8.1 Rapport de gestion du service (année 2012);
 - 8.2 Certificat de conformité – Règlement VM-89-120 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'autoriser un nouvel usage particulier dans la zone 427 C;
 - 8.3 Entrée en vigueur des règlements numéros VM-89-121 et VM-89-122 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane;

- 8.4 Réception du second projet de règlement numéro VM-89-123 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier les dispositions relatives aux usages dérogatoires;
- 8.5 Comité consultatif agricole (CCA) – Nomination d’un représentant des producteurs agricoles;
- 8.6 Congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) – les 25, 26 et 27 avril 2013 à Québec;
- 8.7 Créneau Écoconstruction – Entériner signature de la Charte du créneau Écoconstruction;
- 8.8 Certificat de conformité – projet de construction d’une rampe de mise à l’eau au Lac Matane;
- 8.9 Pré-analyse de conformité – Second projet de règlement numéro 2012-06 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Baie-des-Sables;
- 8.10 Pré-analyse de conformité – Second projet de règlement numéro 2012-07 sur les usages conditionnels de la municipalité de Baie-des-Sables;
- 8.11 Stratégie de développement du secteur agricole – contrat pour entrevues;
- 8.12 Rapport du CCA du 5 février 2013;
- 9- Génie forestier :
 - 9.1 Nominations au Comité multiressources de la MRC de Matane;
 - 9.2 Demande d’aide financière à la CRÉ – Support au déploiement d’une forêt de proximité dans la MRC de Matane;
 - 9.3 Cours sur l’évaluation forestière de l’Ordre des ingénieurs forestiers, les 26 et 27 mars 2013 à Rimouski;
 - 9.4 Nomination et mandat – directeur de la Corporation d’aménagement des TPI de la MRC de Matane;
 - 9.5 Conclusion d’une entente d’harmonisation avec le MRN concernant l’exécution de travaux forestiers à proximité du cimetière de Saint-Paulin-Dalibaire;
 - 9.6 Demande au MRN – Agrandissement des TPI de la MRC de Matane dans le secteur du Lac Towago à Sainte-Paule;
 - 9.7 Demande de données SER de la Neigette – réalisation de cartes démontrant l’emplacement des érablières sous bail ainsi que leurs nombres d’entailles sur les terres publiques du Bas-Saint-Laurent;
 - 9.8 Opérations saison 2013
 - 9.8.1 Vente de bois sur pied;
 - 9.8.2 Travaux forestier par la SER des Monts;
- 10- Matières résiduelles :
 - 10.1 Lettre de monsieur le ministre du Développement durable, de l’Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l’élimination de matières résiduelles;
 - 10.2 Bilan de la Campagne d’information, de sensibilisation et d’éducation à l’amélioration de la qualité et de la quantité des matières résiduelles récupérées dans l’Est du Québec, été 2012;
 - 10.3 Campagne ISÉ 2013 : information, sensibilisation et éducation à l’amélioration de la qualité et de la quantité des matières résiduelles récupérées dans la MRC de Matane;
 - 10.4 Entériner le dépôt d’une demande de financement à Emplois d’été Canada 2013 pour un étudiant;
- 11- Sécurité publique :
 - 11.1 Schéma de couverture de risques incendie – Rapport annuel d’activités (Année 2) à être adopté par chacune des municipalités;
 - 11.2 Service régional de sécurité incendie :
 - 11.2.1 Compte-rendu (oct. 2012 à janv. 2013);
 - 11.2.2 Projet de structure d’entraînements et de formation – estimation de l’utilisation;
 - 11.2.3 Démission de monsieur Sylvain Vallée – caserne de St-Adelme;
 - 11.2.4 Remerciements et félicitations à monsieur Roger Marin de Grosses-Roches – Départ à la retraite après 18 ans de services comme pompier volontaire;
 - 11.2.5 Embauche – M. Édouard Gendron – caserne de Baie-des-Sables;
 - 11.2.6 Autorisation paiement SAAQ – immatriculations de seize (16) véhicules;
 - 11.2.7 Autorisation signature – protocole d’entente avec le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire – FSTD volet V partie B – aide financière de 188 000 \$;
 - 11.3 Services des cadets de la Sûreté du Québec pour la période estivale 2013;
- 12- Période de questions;
- 13- Varia;
- 14- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 96-02-13

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION, VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'annulation de la séance ordinaire du 20 février 2013 due aux conditions climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil forment le quorum, constatent l'avis de convocation dûment signifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, par courrier recommandé en date du 22 février 2013, pour la tenue de la séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

DE tenir une réunion extraordinaire du Conseil de la MRC de Matane et d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 97-02-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MATANE TENUE LE 16 JANVIER 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 janvier 2013 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 16 janvier 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 98-02-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE MATANE TENUE LE 22 JANVIER 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 22 janvier 2013 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 22 janvier 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-02-13

ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 22 JANVIER 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 22 janvier 2013 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 22 janvier 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 100-02-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE MATANE TENUE LE 5 FÉVRIER 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 février 2013 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 février 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 101-02-13

ENTÉRINER LES DÉCISIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 5 FÉVRIER 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 février 2013 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 5 février 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 102-02-13

APPUI AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) DE MATANE

CONSIDÉRANT le projet de développement du Centre de la Petite enfance de Matane et les démarches effectuées en ce sens;

CONSIDÉRANT le taux de couverture de places en CPE de la MRC de Matane en comparaison avec les autres MRC du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la demande grandissante pour des places en garderie sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 514-08-12 appuyant la demande du CPE de Matane pour des places subventionnées pour le territoire de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane réitère son appui au Centre de la Petite enfance de Matane dans son projet de développement de nouvelles places à contribution réduite (places à 7 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 103-02-13

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi, le Conseil de la MRC de Matane désigne les membres du conseil d'administration du CLD de La Matanie;

CONSIDÉRANT QU'en référence aux règlements généraux du CLD, notamment en ce qui concerne la composition du conseil d'administration, le nombre de sièges représentant le collège Municipal, le siège 1, occupé par le préfet de la MRC de Matane, et le siège 2, occupé par le maire de la ville de Matane, sont automatiquement reconduits;

CONSIDÉRANT QUE la nomination des représentants de la MRC de Matane aux sièges 3, 4 et 5 se fait annuellement pour un mandat d'une durée de un (1) an;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée générale annuelle du CLD de L MRC de Matane prévue pour le 19 mars 2013;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs entrent en fonction officiellement à compter de la date de leur désignation par résolution de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

DE nommer les personnes suivantes au sein du conseil d'administration du CLD de la MRC de Matane, pour la prochaine année :

Sièges :

- 1 – M. Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de Matane;
- 2 – M. Claude Canuel, maire de la ville de Matane;
- 3 – M. Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables;
- 4 – M^{me} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité;
- 5 – M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 104-02-13

ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE (ATR) DE LA GASPÉSIE – GALA DES GRANDS PRIX DU TOURISME GASPÉSIEN 2013, LE 4 AVRIL 2013 À MATANE – OFFRE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat de l'ATR de la Gaspésie dans le cadre du Gala des Grands Prix du tourisme gaspésien 2013 qui se tiendra à Matane, le 4 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil sont informés que la ville de Matane et le CLD de La Matanie participent à la hauteur de 1 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane contribue financièrement pour soutenir le Gala des Grands Prix du tourisme gaspésien 2013 pour un montant maximum de 1 500 \$, et ce à même le surplus cumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 105-02-13

COMITÉ CENTRE-VILLE DE MATANE – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane désire contribuer à la mise en valeur et à la revitalisation du centre-ville de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC fait partie de la catégorie de membres « Organismes » au coût de 50 \$/année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane renouvelle son adhésion comme membre du Comité centre-ville de Matane et que le paiement de la contribution de 50 \$ soit autorisé pour la cotisation 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 106-02-13

COMMUNAUTÉ OUVERTE ET SOLIDAIRE POUR UN MONDE OUTILLÉ ET EN SANTÉ (COSMOSS) DE LA MRC DE MATANE – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA PROLONGATION DE LA PHASE III DU PROJET – 1^{ER} AVRIL 2013 AU 31 MARS 2014

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de la démarche COSMOSS souhaitent, sur une base volontaire, développer un esprit de collaboration, notamment en unissant leurs efforts, en mettant en commun leurs outils et en coordonnant leurs programmations;

CONSIDÉRANT QUE la démarche COSMOSS favorise l'action concertée, la planification intersectorielle, le développement des communautés et qu'elle s'inscrit dans les interventions de santé publique prévues au *Programme national de santé publique 2003-2012*, notamment en ce qui concerne les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE la démarche COSMOSS mobilise les acteurs régionaux et locaux autour de la réussite éducative et de l'intégration socioprofessionnelle des jeunes en accordant une attention particulière à chacun des moments cruciaux du cheminement du jeune, de la petite enfance à l'entrée scolaire, jusqu'à l'âge adulte, en agissant sur les facteurs déterminants reconnus;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires bas-laurentiens se sont engagés en mars 2004 à participer à la démarche de concertation COSMOSS dans une perspective de lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales de santé vécues par les enfants, les jeunes et leurs parents;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane est signataire de l'Accord de coopération phase III de la démarche COSMOSS couvrant la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2012;

CONSIDÉRANT QUE la démarche COSMOSS a fait des avancées considérables au cours des dernières années et que le soutien nécessaire à sa mise en œuvre mérite d'être réitéré;

CONSIDÉRANT la prolongation de la phase III de COSMOSS et l'attribution d'un montant de 51 770 \$ par la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013;

CONSIDÉRANT la prolongation additionnelle de la phase III de COSMOSS et l'attribution d'un montant de 51 770 \$ par la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires du milieu devront financer les dépenses de fonctionnement reliées à la démarche COSMOSS sur le territoire de la MRC, lesquelles sont estimées à environ 3 000 \$ annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et représentante de la MRC de Matane au sein du CLC, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC, l'Accord de coopération phase III de la démarche COSMOSS couvrant la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014;

QUE la contribution de la MRC de Matane à titre de partenaire de la démarche COSMOSS, soit de 1 000 \$ pour cette période et soit financée par le Pacte rural, volet projet de territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 107-02-13

DEMANDE DE COMMANDITE – JEUX DES 50 ANS ET PLUS DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE, DU 13 AU 16 JUIN 2013 À SAINTE-ANNE-DES-MONTS

CONSIDÉRANT la demande de commandite du comité hôte de la 10^e édition des Jeux des 50 ans et plus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine qui se tiendront à Sainte-Anne-des-Monts, du 13 au 16 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt :

QUE le Conseil de la MRC de Matane contribue pour un montant de 100 \$ à même le surplus cumulé.

Le préfet suppléant appelle le vote sur la proposition.

En faveur – cinq (5) voix

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de Saint-Léandre
Municipalité de Saint-René-de-Matane

Contre – onze (11) voix

Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de Saint-Ulric
Ville de Matane

REJETÉE

RÉSOLUTION 108-02-13

COALITION DE L'EST SUR L'ASSURANCE-EMPLOI – REVENDEICATIONS EN LIEN AVEC LA RÉFORME

CONSIDÉRANT les revendications de la Coalition sur l'assurance-emploi de l'Est en lien avec l'opposition à la réforme du programme;

CONSIDÉRANT la principale revendication de la Coalition à l'effet que l'application de la réforme soit suspendue et les projets pilotes prolongés, le temps requis pour que le gouvernement fédéral mène une consultation pancanadienne sur l'assurance-emploi, de façon à ce que le programme puisse être amélioré et répondre aux véritables besoins des travailleurs des régions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie la Coalition de l'Est dans ses revendications et contribue pour le financement des dépenses encourues à ces fins pour un montant de 100 \$, et ce à même le surplus cumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 109-02-13

CENTRE DE MISE EN VALEUR DES OPÉRATIONS DIGNITÉ (COD) – INVITATION À DEVENIR MEMBRE – ADHÉSION AU MONTANT DE 60 \$/AN

CONSIDÉRANT l'invitation du *Centre de mise en valeur des Opérations Dignité (COD)* à devenir membre;

CONSIDÉRANT QUE le *COD* est une entreprise d'économie sociale dont la mission est de :

1. Sauvegarder la mémoire des Opérations Dignité, le plus grand mouvement populaire du monde rural que le Québec a connu;
2. Susciter l'implication citoyenne;
3. Valoriser la compétence et le savoir du monde rural.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane accepte de devenir membre corporatif du *Centre de mise en valeur des Opérations Dignité (COD)* et autorise le paiement de la contribution 2013 au montant de 60 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 110-02-13

DEMANDE DE COLLABORATION DE LA TABLE EN PETITE ENFANCE ET DU COMITÉ SAINES HABITUDES DE VIE DE LA MRC DE MATANE – ORGANISATION D'UN SALON DE LA FAMILLE, LE 18 MAI 2013 À MATANE

CONSIDÉRANT la demande de collaboration financière de la Table en Petite enfance ainsi que du Comité saines habitudes de vie de la MRC de Matane pour l'organisation d'un salon de la famille à Matane, le 18 mai 2013, dans le cadre de la semaine Québécoise des familles;

CONSIDÉRANT l'objectif d'offrir à la population de La Matanie un événement informatif et éducatif;

CONSIDÉRANT l'invitation lancée aux municipalités de s'afficher lors de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane contribue pour un montant de 100 \$ à l'organisation d'un salon de la famille et ce, à même le surplus cumulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 111-02-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2013 – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2013 au montant de 23 766,80 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 831,01 \$, les salaires payés du 30-12-2012 au 9-02-2013 au montant de 25 786,72 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 6 636,30 \$, représentant un grand total de 58 020,83 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 janvier au 16 février 2013 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 112-02-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2013 – SERVICE D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2013 au montant de 732,97 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 105,40 \$, les salaires payés du 30-12-2012 au 9-02-2013 au montant de 19 862,23 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 870,88 \$, représentant un grand total de 26 571,48 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 janvier au 16 février 2013 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 113-02-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2013 – SERVICE D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des chèques émis au montant de 353,42 \$, les salaires payés du 30-12-2012 au 9-02-2013 au montant de 3 512,16 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 809,37 \$, représentant un grand total de 4 674,95 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 janvier au 16 février 2013 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 114-02-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2013 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2013 au montant de 3 612,53 \$, la liste des chèques émis au montant de 3 612,90 \$, les salaires payés du 30-12-2012 au 9-02-2013 au montant de 30 603,57 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 547,22 \$, représentant un grand total de 41 376,22 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 janvier au 16 février 2013 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 115-02-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2013 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2013 au montant de 1 469,97 \$ et la liste des chèques émis au montant de 229,95 \$, représentant un grand total de 1 699,92 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 janvier au 16 février 2013 pour le Service régional de génie civil de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 116-02-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2013 – MRC DE MATANE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2013 au montant de 42 507,02 \$, la liste des chèques émis au montant de 110 141,73 \$, les salaires payés du 30-12-2012 au 9-02-2013 au montant de 73 338,92 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 15 733,76 \$, représentant un grand total de 241 721,43 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 janvier au 16 février 2013 pour la MRC de Matane – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 117-02-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2013 – TPI DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2013 au montant de 2 203,34 \$, la liste des chèques émis au montant de 97,08 \$, les salaires payés du 30-12-2012 au 9-02-2013 au montant de 4 803,22 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 247,16 \$, représentant un grand total de 8 350,80 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 janvier au 16 février 2013 pour les TPI de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 118-02-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2013 – TNO DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve la liste des comptes à payer 2013 au montant de 135,90 \$, la liste des chèques émis au montant de 651,04 \$, les salaires payés du 30-12-2012 au 9-02-2013 au montant de 2 565,83 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 656,59 \$, représentant un grand total de 4 009,36 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 janvier au 16 février 2013 pour le TNO de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 119-02-13

APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 15 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2013 – FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents transmis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane approuve les salaires payés du 30-12-2012 au 9-02-2013 au montant de 723,76 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 173,44 \$, représentant un grand total de 897,20 \$ au fonds d'administration de la MRC de Matane pour la période du 15 janvier au 16 février 2013 pour le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 120-02-13

ADHÉSION À L'UNION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DU QUÉBEC (UTACQ) – ANNÉE 2013

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que la MRC de Matane renouvelle son adhésion à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle pour l'adhésion de la MRC de Matane à l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) au montant de 250 \$ pour l'année 2013, à même le budget du Transport adapté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 121-02-13

CONGRÈS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'UNION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DU QUÉBEC (UTACQ) – LES 24, 25 ET 26 AVRIL 2013 À LÉVIS

CONSIDÉRANT le Congrès 2013 de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu les 24, 25 et 26 avril 2013 à Lévis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière et responsable du transport, à participer au Congrès 2013 de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) qui aura lieu les 24, 25 et 26 avril 2013 à Lévis;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives, à même le budget du Transport adapté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 122-02-13

AUTORISATION PAIEMENT – SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC. – GESTION DE LA PRÉVENTION ET DES DOSSIERS CSST – PÉRIODE DE JANVIER À JUIN 2013

CONSIDÉRANT la facture de la Société Mutuelle de Prévention inc. pour la période de janvier à juin 2013 relativement à la gestion de la prévention, à la gestion de la mutuelle de prévention et à la gestion des dossiers CSST, au montant de 1 446,86 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture de la Société Mutuelle de Prévention inc. pour la période de janvier à juin 2013, au montant de 1 663,52 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 123-02-13

RÉSOLUTION NUMÉRO 13-13 DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE – DEMANDE À LA CRÉ DU BSL – MESURE FISCALE POUR LE TRANSPORT COLLECTIF POUR PERCEVOIR UNE SURTAXE SUR LE LITRE D'ESSENCE VENDU AU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 13-13 de la MRC de Rimouski-Neigette demandant à la Conférence régionale des éluEs (CRÉ) du Bas-Saint-Laurent d'évaluer les revenus potentiels que pourrait représenter la perception d'une surtaxe sur le litre d'essence pour le territoire du Bas-Saint-Laurent et qui serait affectée aux services de transport dans la région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin :

QUE le Conseil de la MRC de Matane appuie la MRC de Rimouski-Neigette dans ses démarches auprès de la CRÉ du BSL demandant d'évaluer les revenus potentiels que pourrait représenter la perception d'une surtaxe sur le litre d'essence pour le territoire du Bas-Saint-Laurent et qui serait affectée aux services de transport dans la région.

Le préfet suppléant appelle le vote sur la proposition.

En faveur – quinze (15) voix

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de Saint-Léandre
Municipalité de Saint-René-de-Matane
Municipalité de Saint-Ulric
Ville de Matane

Contre – une (1) voix

Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

RÉSOLUTION 124-02-13

FIN DE PROBATION ET EMBAUCHE DE MADAME KARO DION AU POSTE DE TECHNICIENNE À LA GESTION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'embauche en date du 20 février 2012 de madame Karo Dion à titre de technicienne à la gestion financière, poste régulier temps complet ;

CONSIDÉRANT la période de probation terminée le 20 février 2013, tel qu'il avait été convenu en août 2012;

CONSIDÉRANT l'évaluation favorable effectuée par la directrice du service et les recommandations de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'effet de confirmer l'embauche définitive de madame Dion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE madame Karo Dion soit confirmée à titre d'employée régulière de la MRC de Matane et bénéficie à ce titre de tous les avantages prévus par la convention collective, l'assurance collective et le REER collectif, et ce, à compter de la date de la fin de sa probation soit le 20 février 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 125-02-13

DEMANDE DE PROLONGATION DE CONGÉ SANS SOLDE DE MONSIEUR HAROLD FORBES

CONSIDÉRANT la résolution 176-03-12 autorisant un congé sans solde à monsieur Harold Forbes du 26 mars 2012 au 22 mars 2013 inclusivement;

CONSIDÉRANT l'article 24.05 de la convention collective, soit :

« Après cinq (5) ans de service continu, la personne salariée a droit, après entente avec l'employeur sur les conditions entourant l'exercice de ce droit, et une fois par période d'au moins cinq (5) ans, à un congé sans traitement dont la durée ne peut excéder cinquante-deux (52) semaines. »

CONSIDÉRANT QU'il est spécifiquement prévu dans la convention collective que la durée d'un congé sans solde ne peut excéder cinquante-deux (52) semaines;

CONSIDÉRANT l'article 24.06 de la convention collective, soit :

« Lors de son retour au travail, l'employeur réintègre la personne salariée dans le poste qu'elle occupait. Toutefois, si son poste a été aboli, les dispositions de l'article 13 s'appliquent. »

CONSIDÉRANT QUE le poste que le salarié occupait au moment de son départ en congé sans solde demeure disponible pour son retour prévu le 25 mars 2013;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation de congé sans solde transmise par le SFCP;

CONSIDÉRANT les recommandations de respecter les modalités de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane s'en tient à l'application de la convention collective et ne prolonge pas la durée du congé sans solde au-delà des cinquante-deux (52) semaines prévues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 126-02-13

DÉMÉNAGEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE AU NOUVEL EMPLACEMENT DU BUREAU MUNICIPAL DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg a demandé à la MRC d'intervenir dans le processus de déménagement de la fibre optique, de l'informer de la marche à suivre et des coûts reliés à ce transfert;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg doit transmettre à la MRC une résolution confirmant le remboursement de la totalité des frais relatifs au déménagement de la fibre optique;

CONSIDÉRANT la soumission de Telecon au montant de 8 385 \$ plus les taxes applicables pour le déménagement de la fibre optique de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise le mandat Telecon pour le déménagement de la fibre optique de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg ainsi que le paiement de la facture au montant de 9 640,65 \$ incluant les taxes, le tout conditionnel à l'accord préalable par la résolution de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg et confirmant le remboursement de la totalité de la facture à la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 127-02-13

COLLOQUE PRINTEMPS 2013 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ), LES 24, 25 ET 26 AVRIL 2013 À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

CONSIDÉRANT le colloque 2013 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 24, 25 et 26 avril 2013 à Salaberry-de-Valleyfield;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Line Ross, directrice générale de la MRC de Matane, à participer au colloque 2013 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 24, 25 et 26 avril 2013 à Salaberry-de-Valleyfield;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription, d'hébergement et de repas ainsi que le remboursement des frais de déplacements, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 128-02-13

DEMANDE D'ADHÉSION AU SERVICE DE PERCEPTION DE COMPTE UNIVERSEL DESJARDINS (SPCUD) – BAUX DE VILLÉGIATURE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adhérer au Service de perception de compte universel Desjardins (SPCUD) pour la gestion des baux de villégiature de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane adhère au Service de perception de compte universel Desjardins (SPCUD) pour la gestion des baux de villégiature – folio #60073;

D'autoriser madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ou madame Nancy Desrosiers, directrice du service de la gestion financière, à signer pour et au nom de la MRC les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 129-02-13

ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT – SMI INFORMATIQUE INC. – CONTRAT DE SERVICE DU SUPPORT ANNUEL SUPP.3 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} FÉVRIER 2013 AU 31 JANVIER 2014 INCLUANT LES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES ET LES DROITS D'UTILISATIONS DES MODULES SEF+

CONSIDÉRANT la facture de SMI Informatique relative au Contrat de service du support annuel pour la période du 1^{er} février 2013 au 31 janvier 2014 incluant les modifications législatives et les droits d'utilisations des modules SEF+, pour un montant de 16 863 \$ / année plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture numéro 2350 de SMI Informatique relative au Contrat de service du support annuel pour la période du 1^{er} février 2012 au 31 janvier 2013 incluant les modifications législatives et droit d'utilisation des modules SEF+, pour un montant de 19 388,23 \$ incluant les taxes, et ce à même le budget du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 130-02-13

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-89-120 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 14 janvier 2013, le *Règlement numéro VM-89-120 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'autoriser un nouvel usage particulier dans la zone 427 C*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement autorise l'usage « électricité, plomberie et mécanique » dans la zone à dominance commerciale et de services portant le numéro 427;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-89-120 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 131-02-13

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA) – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DES PRODUCTEURS AGRICOLES

CONSIDÉRANT QU'il y a trois (3) postes de représentant des producteurs agricoles au sein du comité consultatif agricole (CCA) dont le siège 5 qui était vacant et qu'il y a possibilité de le combler;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif agricole (CCA) :

Représentants – Conseil de la MRC

Mandat de deux ans

Siège 1: M^{me} Claudine Desjardins, maire de Sainte-Félicité
Siège 2: M. Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric (président)

Août 2012 – août 2014
Juin 2011 – août 2013

Représentants – Producteurs agricoles

Mandat de deux ans

Siège 3: M^{me} Nancy Lavoie, productrice agricole
Siège 4: M. Jean-Charles Gagnon, producteur agricole
Siège 5: M. Herman Gauthier, producteur agricole

Oct. 2012 – août 2014
Août 2011 – août 2013
Fév. 2013 – août 2013

Représentant – Résidant du territoire de la MRC et non visé par les autres sièges

Mandat de deux ans

Siège 6: M. Martin Malenfant, enseignant en Agroéconomie

Août 2011 – août 2013

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 132-02-13

CONGRÈS ANNUEL DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – LES 25, 26 ET 27 AVRIL 2013 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT le Congrès 2013 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui aura lieu les 25, 26 et 27 avril 2013 à Québec;

CONSIDÉRANT l'intérêt des trois inspecteurs en bâtiments en poste à la MRC de Matane, à participer au congrès en lien avec leur travail;

CONSIDÉRANT les budgets alloués et la recommandation du directeur du service d'autoriser deux personnes à assister au congrès pour ramener le maximum d'informations pertinentes pour le bénéfice du service et des collègues de travail;

CONSIDÉRANT qu'un tirage au sort a été fait pour déterminer les deux personnes à déléguer au congrès 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Laurie Savard et monsieur Mathieu Rioux, inspecteurs en bâtiment, à participer au Congrès 2013 de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ);

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives, le covoiturage étant requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 133-02-13

CRÉNEAU ÉCOCONSTRUCTION – ENTÉRINER SIGNATURE DE LA CHARTE DU CRÉNEAU ÉCOCONSTRUCTION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 91-02-13 autorisant l'adhésion au Créneau Écoconstruction et l'obligation d'adhérer à la Charte;

CONSIDÉRANT QUE le Créneau Écoconstruction vise à positionner le Bas-Saint-Laurent pour qu'il devienne une référence nord-américaine dans le développement, la production et l'utilisation de produits à moindres impacts environnementaux dédiés à la construction résidentielle et qu'il cherche à créer la synergie nécessaire entre tous les acteurs du secteur de l'habitat-construction de la région par le biais de projets structurants (maillage, formation de la main d'œuvre, R&D, développement de marchés, etc.);

CONSIDÉRANT QU'en devenant membre du Créneau Écoconstruction, le signataire s'engage en son nom personnel et en celui de son organisation à contribuer aux objectifs et aux principes émis par la Charte du Créneau Écoconstruction;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la Charte du Créneau Écoconstruction, signé par monsieur Olivier Banville pour la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane entérine la signature de la Charte du Créneau Écoconstruction par monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme et directeur général adjoint de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 134-02-13

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ EN FAVEUR DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DE MATANE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU AU LAC MATANE

CONSIDÉRANT la correspondance, reçue le 19 février 2013, de monsieur Jérémie Murray, technicien de la faune à la SÉPAQ Réserve faunique de Matane « Réserve », concernant le sujet mentionné en rubrique;

CONSIDÉRANT QUE la Réserve entend procéder à la construction d'une rampe de mise à l'eau au Lac Matane permettant un accès plus sécuritaire aux usagers utilisant un véhicule muni d'une remorque pour la descente des bateaux;

CONSIDÉRANT QUE pour effectuer ce travail, la Réserve a demandé un certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec exige, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, l'obtention d'un certificat de la MRC de Matane « MRC » attestant la conformité du projet avec la réglementation régionale;

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis pour une juste compréhension du projet ont été transmis à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC à délivrer un certificat de conformité à la Réserve faunique de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 135-02-13

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE BAIE-DES-SABLES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Baie-des-Sables a adopté, le 18 février 2013, le second projet de *Règlement numéro 2012-06 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement comporte des éléments de concordance aux règlements numéros 198-7-2010 et 198-9-2011;

CONSIDÉRANT QUE le règlement comprend une modification aux limites des zones et modifie en profondeur la gestion des usages complémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit que des usages puissent être autorisés sur une base conditionnelle;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de statuer immédiatement sur la conformité du règlement au schéma d'aménagement et de développement afin de permettre le traitement d'un dossier auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver, sous certaines réserves, le règlement soumis à l'attention de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'informer la municipalité de Baie-des-Sables que son second projet de règlement numéro 2012-06 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-06 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions de son document complémentaire, sous réserve de la validation de certains plans manquants lors de la transmission dudit second projet de règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 136-02-13

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-07 SUR LES USAGES CONDITIONNELS DE LA MUNICIPALITE DE BAIE-DES-SABLES

CONSIDERANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Baie-des-Sables a adopté, le 18 février 2013, le second projet de *Règlement numéro 2012-07 sur les usages conditionnels*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement comporte des éléments de concordance au règlement numéro 198-9-2011 et vise à gérer de façon optimale l'implantation d'usages non agricoles à l'intérieur de l'affectation agricole;

CONSIDERANT QU'il y a lieu de statuer immédiatement sur la conformité du règlement au schéma d'aménagement et de développement afin de permettre le traitement d'un dossier auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

CONSIDERANT QUE la MRC de Matane a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver, sous certaines réserves, le règlement soumis à l'attention de la MRC de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

D'informer la municipalité de Baie-des-Sables que son projet de règlement sur les usages conditionnels est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 137-02-13

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE – CONTRAT POUR ENTREVUES

CONSIDÉRANT QUE la préparation de la stratégie locale de développement agricole implique la réalisation d'entrevues semi-dirigées auprès d'un échantillon de trente exploitants agricoles;

CONSIDÉRANT les estimations du directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme selon trois avenues possibles pour la réalisation du mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme à octroyer le mandat, par un contrat forfaitaire de 8 500 \$ plus taxes, à monsieur Bruno Chabot, à titre de consultant, payable à même le budget du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 138-02-13

APPROBATION DE LA RECOMMANDATION DU CCA – DEMANDE D'EXCLUSION AGRICOLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la rencontre du Comité consultatif agricole tenue le 5 février 2013 ainsi que des recommandations qui y sont contenues;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-René-de-Matane a demandé à la MRC de Matane d'appuyer sa demande visant l'exclusion de treize lots de la zone agricole permanente, situés à l'intérieur de l'affectation agricole agroforestière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas soumis une demande susceptible de satisfaire à la plupart des critères définis à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif agricole est d'avis que le secteur visé par la demande doit être maintenu à l'intérieur de la zone agricole en raison des éléments suivants :

- la présence de sols propices à la culture et pouvant être facilement certifiés en régie biologique;
- la présence de nombreuses érablières exploitées ou pouvant être exploitées;
- la possibilité pour les propriétaires de construire des abris forestiers;
- l'absence de projets structurants ou de données permettant de démontrer l'attractivité du secteur pour la construction domiciliaire;
- l'importance de protéger les terres agroforestières qui se retrouvent dans la plupart des municipalités rurales;
- la disponibilité de programmes pour supporter la production acéricole et agricole pour les terrains situés à l'intérieur de la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCA de désapprouver la demande d'exclusion de la zone agricole permanente de la municipalité de Saint-René-de-Matane concernant le secteur agricole localisé à proximité du chemin du Renversé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

D'informer la municipalité que le Conseil de la MRC de Matane maintient sa décision et désapprouve la demande d'exclusion de la zone agricole permanente de la municipalité de Saint-René-de-Matane concernant le secteur agricole localisé à proximité du chemin du Renversé;

D'informer la municipalité que le Conseil de la MRC de Matane est disposé à réévaluer sa position advenant la présentation d'un projet révisé afin de satisfaire aux conditions permettant l'autorisation d'une demande d'exclusion par la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Mario Hamilton ayant quitté son siège, le Conseil n'a pas quorum et la séance est ajournée pour 5 minutes. Ajournement de 5 minutes à 22 h 12 pour reprendre à 22 h 17.

RÉSOLUTION 139-02-13

NOMINATIONS AU COMITÉ MULTIRESSOURCES DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 524-08-11 relative à la composition du Comité multiressources de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la résolution numéro 576-09-11 nommant les membres du Comité multiressources de la MRC de Matane, les sièges # 2, 4, 6 et 8 étant échus, le siège # 9 étant à combler et le nom du préfet à changer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

DE nommer les personnes suivantes à titre de membres du Comité multiressources de la MRC de Matane :

Siège # 1 Un élu municipal siégeant sur le Conseil de la MRC, à l'exception du préfet - (sept. 2011 à sept. 2013)	M. Roger Vaillancourt maire de St-René-de-Matane
Siège # 2 Un élu municipal siégeant sur le Conseil de la MRC, à l'exception du préfet - (sept. 2012 à sept. 2013)	M. Yvan Côté maire de Ste-Paule
Siège # 3 Un représentant d'organisme à vocation sylvicole ou des intérêts liés à l'acériculture - (sept. 2011 à sept. 2013)	M. Mario Lavoie SER-des-Monts
Siège # 4 Un représentant des intérêts liés au tourisme ou aux activités de plein air - (sept. 2012 à sept. 2013)	M. Maxime Tremblay CLD de la MRC de La Matanie
Siège # 5 Un représentant des intérêts liés aux activités de prélèvements fauniques - (sept. 2011 à sept. 2013)	M. Richard St-Gelais Association des trappeurs
Siège # 6 Un représentant des intérêts liés à la villégiature ou des activités bénéficiant de droits fonciers sur les terres publiques intramunicipales - (sept. 2012 à sept. 2013)	à combler
Siège # 7 Un représentant d'un organisme à caractère environnemental - (sept. 2011 à sept. 2013)	M. Judes Côté OBVNEBSL
Siège # 8 Un représentant de l'industrie forestière - (sept. 2012 à sept. 2013)	M. Pierre Gauthier Tembec
Siège # 9 Un représentant des intérêts liés à la pratique des sports motorisés - (sept. 2011 à sept. 2013)	M. Simon Bourgeois Club VTT Les Coyotes
Siège # 10 Le préfet	M. Pierre Thibodeau, préfet maire de St-Ulric

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 140-02-13

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CRÉ – SUPPORT AU DÉPLOIEMENT D'UNE FORÊT DE PROXIMITÉ DANS LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière datée du 6 février 2013, transmise par la directrice générale de la MRC de Matane à la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent relativement à un support pour le déploiement d'une forêt de proximité dans la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite lettre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane entérine la demande d'aide financière datée du 6 février 2013, transmise par la directrice générale de la MRC de Matane à la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent relativement à un support pour le déploiement d'une forêt de proximité dans la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 141-02-13

COURS SUR L'ÉVALUATION FORESTIÈRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS, LES 26 ET 27 MARS 2013 À RIMOUSKI

CONSIDÉRANT le cours sur l'évaluation forestière offerte par l'Ordre des ingénieurs forestiers, les 26 et 27 mars 2013 à Rimouski;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC, à participer à cette formation en lien avec son travail et les projets de développement de la MRC de Matane ainsi que la recommandation favorable du directeur du service;

CONSIDÉRANT des exercices pratiques des deux journées seront accompagnés de documents photographiques couleurs permettant de bien saisir les concepts présentés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur David Soucy, ingénieur forestier de la MRC de Matane, à participer à ce cours sur l'évaluation forestière qui se déroule sur deux jours à Rimouski;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 300 \$ plus les taxes applicables, incluant la documentation, ainsi que le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 142-02-13

MANDAT – CORPORATION D'AMÉNAGEMENT DES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (TPI) DE LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation d'aménagement des terres publiques intramunicipales de la MRC de Matane, ci-après la Corporation, a pour mission, en lien avec les ressources et le territoire forestier, la création de partenariats, l'innovation forestière, le développement des communautés, la gestion intégrée des ressources et la responsabilisation des intervenants forestiers;

CONSIDÉRANT QUE les communautés locales de La Matanie souhaitent une meilleure contribution du territoire public au développement socioéconomique du milieu;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane souhaite déployer une réelle foresterie de proximité intégrant les activités récréotouristiques pour maximiser les retombées socioéconomiques des terres publiques intramunicipales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a octroyé de l'aide financière à la Corporation afin qu'elle prépare le plan d'affaires d'un projet de développement territorial en étroite collaboration avec les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane assume la gestion des terres publiques intramunicipales en vertu d'une convention de gestion territoriale signée avec le ministre des Ressources naturelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le présent préambule fait partie intégrante de la résolution;

QUE la Corporation d'aménagement des terres publiques intramunicipales de la MRC de Matane soit autorisée à associer le nom de la MRC de Matane à sa démarche visant l'élaboration d'un projet de forêt de proximité;

QUE la Corporation d'aménagement des terres publiques intramunicipales de la MRC de Matane, représentée par son directeur général, monsieur Bruno Chabot, soit mandatée afin de représenter la MRC de Matane en lien avec ledit projet de forêt de proximité auprès des communautés et organismes intéressés par les ressources et le territoire forestiers;

QUE la Corporation d'aménagement des terres publiques intramunicipales de la MRC de Matane devra obtenir l'autorisation du Conseil avant de prendre des engagements pour et au nom de la MRC de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 143-02-13

CONCLUSION D'UNE ENTENTE D'HARMONISATION AVEC LE MRN CONCERNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX FORESTIERS À PROXIMITÉ DES CIMETIÈRES DE MUNICIPALITÉS FERMÉES

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer le respect des dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement en lien avec les cimetières des municipalités fermées dont celui de Saint-Thomas-de-Cherbourg (site d'intérêt culturel);

CONSIDÉRANT QUE le document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement exige qu'une bande boisée de trente (30) mètres soit conservée autour du cimetière des municipalités fermées;

CONSIDÉRANT QUE lors des consultations sur la planification forestière du MRN, des modifications ont été demandées pour assurer le respect de la norme à proximité du lieu de sépulture de Saint-Thomas-de-Cherbourg;

CONSIDÉRANT QUE comme la norme de la MRC ne peut pas contraindre légalement l'exploitation forestière, il convient de lui donner un caractère officiel en signant une entente d'harmonisation;

CONSIDÉRANT QUE ce processus est décrit dans la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme à signer des ententes d'harmonisation avec le MRN afin d'assurer la protection d'une bande boisée des anciens cimetières des municipalités fermées sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 144-02-13

DEMANDE AU MRN – AGRANDISSEMENT DES TPI DE LA MRC DE MATANE DANS LE SECTEUR DU LAC TOWAGO À SAINTE-PAULE

CONSIDÉRANT QU'un bloc de territoire forestier a été joint, le 17 février 1998, au territoire de la municipalité de Sainte-Paule et à celui de la MRC de Matane suite à la demande et au règlement numéro 181-96 de la municipalité de Sainte-Paule;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur situé près du Lac Towago à Sainte-Paule est sous la gestion du MRN, n'est accessible que par la municipalité de Sainte-Paule et à 50 % circonscrit par des milieux humides;

CONSIDÉRANT QUE l'importance attribuée à ce secteur par la municipalité de Sainte-Paule qui, depuis plusieurs années, entretient un bail communautaire dans le but d'effectuer un développement de villégiature et de camping et le fort sentiment d'appartenance à ce secteur;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de demander l'addition de ce bloc de forêt publique aux TPI de la MRC de Matane étant donné les résultats de l'étude réalisée par Activa à l'hiver 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'addition de ce bloc de forêt secteur situé près du Lac Towago à Sainte-Paule aux TPI de la MRC de Matane permettra de favoriser l'aménagement du secteur afin de correspondre aux orientations de développement récréotouristique identifiées par l'étude d'Activa;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane mandate monsieur David Soucy, ingénieur forestier afin de transmettre au ministère des Ressources naturelles, une lettre demandant l'addition d'un bloc de forêt secteur situé près du Lac Towago à Sainte-Paule aux TPI de la MRC de Matane, de même que la carte illustrant la situation géographique du bloc demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 145-02-13

DEMANDE DE DONNÉES SER-DE-LA-NEIGETTE – RÉALISATION DE CARTES DÉMONTRANT L'EMPLACEMENT DES ÉRABLIÈRES SOUS BAIL AINSI QUE LEURS NOMBRES D'ENTAILLES SUR LES TERRES PUBLIQUES DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE la Société d'exploitation des ressources (SER) de la Neigette inc. a pour mandat, via l'équipe GIR, de réaliser des cartes démontrant l'emplacement des érablières sous bail ainsi que leurs nombres d'entailles sur les terres publiques (UAF et TPI) sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Pierre-Luc Roussel, technicien forestier responsable des opérations en forêt publique, de la SER de la Neigette, qui désire obtenir des données afin de permettre d'identifier les érablières sous location en TPI et le nombre d'entailles par numéro de permis en TPI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la transmission des données demandées par monsieur Pierre-Luc Roussel, technicien forestier responsable des opérations en forêt publique, de la SER de la Neigette, aux formats « shapefile » et « excel » sous réserve des habituelles restrictions de confidentialité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 146-02-13

OPÉRATIONS FORESTIÈRES SAISON 2013 – VENTE DE BOIS SUR PIED À LA SER DES MONTS

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC a pris connaissance des informations et des orientations établies par les membres du comité aviseur pour les opérations forestières 2013;

CONSIDÉRANT les possibilités forestières établies par le Forestier en chef, la situation du tremble prioritaire à récolter dans les TPI dont les peuplements se situent dans les strates matures et surmatures;

CONSIDÉRANT QUE la récolte sera effectuée où sont situés les peuplements prioritaires, suite à une analyse forestière, scientifique et opérationnelle;

CONSIDÉRANT QUE les valeurs d'harmonisations préconisées seront transmises préalablement au signataire du contrat et seront évaluées conjointement afin d'assurer l'harmonisation;

CONSIDÉRANT l'analyse financière et les priorités de récolte, une récolte partielle manuelle d'environ 2 500 à 3 000 MCA (40 à 50 ha) en coupe partielle et d'environ 7 000 MCA en coupe totale mécanisée (25 à 30 ha) est estimée;

CONSIDÉRANT QUE ce niveau de récolte correspond à environ 60 % de la possibilité forestière annuelle, ces valeurs pouvant varier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise la signature d'un contrat de vente de bois sur pied avec la SER-des-Monts incluant la planification forestière en lien avec le bois vendu sur pied.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 147-02-13

GÉNIE FORESTIER – GESTION DES TPI – MANDAT À LA SER DES MONTS – EXÉCUTION DES TRAVAUX SYLVICOLES ET DE VOIRIE-SAISON 2013 SELON LA GRILLE DE TAUX 2013

CONSIDÉRANT la résolution 266-05-09 définissant les bases du projet pilote "Forêt communale" débutant en 2009 constituant le nouveau modèle de gestion sur TPI;

CONSIDÉRANT les changements à venir en 2013 dans le régime forestier;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité aviseur TPI-Forêt, de reconduire le projet pilote pour la saison 2013 selon les balises et orientations du comité;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité aviseur TPI-Forêt, de poursuivre les travaux sylvicoles avec la Société d'exploitation des ressources des Monts (SER-des-Monts), selon la grille de taux 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu

à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane confie, à la Société d'exploitation des ressources des Monts (SER-des- Monts), le mandat d'exécution des travaux sylvicoles et de voirie sur les TPI déléguées de la MRC de Matane pour la saison 2013-2014, selon les budgets qui seront alloués pour la saison 2013 et selon les travaux autorisés par l'ingénieur forestier de la MRC;

QUE les travaux seront payés en conformité avec la grille de taux établis pour l'ensemble de la région du Bas-Saint-Laurent;

QUE monsieur Pierre Thibodeau, préfet, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer tous les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 148-02-13

GÉNIE FORESTIER – VOIRIE FORESTIÈRE PAR LA SER-DES-MONTS SUR LES TPI DE LA MRC DE MATANE, SAISON 2013

CONSIDÉRANT QUE les travaux forestiers peuvent nécessiter la réparation de chemins en termes d'accessibilité et peuvent engendrer des bris de ces derniers lors de l'exécution;

CONSIDÉRANT QU'afin de remettre en état le réseau routier suite aux opérations, la MRC doit évaluer chaque situation cas par cas;

CONSIDÉRANT QUE l'exécution des travaux d'aménagement forestier est confiée à la SER-des-Monts, l'ingénieur forestier de la MRC de Matane recommande d'utiliser les services de la SER-des-Monts pour l'exécution des travaux de voirie forestière;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sous la responsabilité de la SER-des-Monts devront être réalisés en respect du RNI et approuvés préalablement par l'ingénieur forestier de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane utilise les services de la SER-des-Monts pour l'exécution des travaux de voirie forestière sur les TPI, approuvés préalablement par l'ingénieur forestier de la MRC pour la saison 2013;

QUE monsieur Pierre Thibodeau, préfet, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la MRC de Matane l'entente avec la SER-des-Monts concernant la réalisation des travaux de voirie forestière sur les TPI pour la saison 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 149-02-13

GÉNIE FORESTIER – GESTION DES TPI – MANDAT À LA SER-DES-MONTS – SERVICES PROFESSIONNELS DE PLANIFICATION SAISON 2013

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Matane a signé avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune une entente de délégation de gestion sur les terres publiques intramunicipales (TPI);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité aviseur TPI-Forêt de reconduire le projet pilote pour la saison 2013;

CONSIDÉRANT les changements à venir en 2013 dans le régime forestier;

CONSIDÉRANT QUE le Comité aviseur TPI-Forêt est d'avis de poursuivre les activités sans prendre d'engagement contractuel au delà de la saison 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane confie un mandat de services professionnels à la Société d'exploitation des ressources des Monts (SER-des-Monts) pour la planification des travaux sur TPI pour la saison 2013 et de prévision pour la saison 2014 pour un montant n'excédant pas 25 000 \$ toutes taxes comprises;

QUE monsieur Pierre Thibodeau, préfet, ainsi que madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer tous les documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 150-02-13

CAMPAGNE ISÉ 2013 : INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ ET DE LA QUANTITÉ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉCUPÉRÉES DANS LA MRC DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du Plan préliminaire de la campagne 2013;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des activités de sensibilisation et d'éducation prévues au PGMR, la MRC de Matane participe, depuis 2002, à cette campagne qui se déroule dans plusieurs MRC de la région;

CONSIDÉRANT QUE la planification de la campagne nécessite l'embauche d'étudiants (agents de sensibilisation);

CONSIDÉRANT QU'il y lieu d'obtenir du financement pour le déroulement de la campagne 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de Matane participe à la Campagne ISÉ 2013 qui se déroulera également dans plusieurs MRC de la région;

QUE le Conseil de la MRC de Matane mandate la conseillère en environnement et cours d'eau pour :

1. Préparer une demande d'aide financière au programme Emplois d'été Canada 2013 pour l'embauche d'un étudiant (inscription du 1^{er} au 28 février 2013);
2. Faire une demande de commandite au Groupe Bouffard et à la Caisse populaire Desjardins de Matane (achat de sacs réutilisables pour distribution dans les multi- logements et lors d'activités de sensibilisation).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 151-02-13

ENTÉRINER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT À EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2013 POUR UN ÉTUDIANT

CONSIDÉRANT le besoin de ressources pour mener à bien la participation de la MRC de Matane à la Campagne ISÉ2013 : information, sensibilisation et éducation à l'amélioration de la qualité et de la quantité des matières résiduelles récupérées dans l'Est du Québec,

CONSIDÉRANT QUE les demandes de financement auprès de Service Canada devaient être présentées avant le 28 février 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

D'entériner la demande présentée au nom de l'Association de mise en valeur des potentiels forestiers des régions de Matane et de La Matapédia dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2013, pour un étudiant pour la Campagne de sensibilisation sur la récupération des matières recyclables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 152-02-13

SRSI – DÉMISSION DE MONSIEUR SYLVAIN VALLÉE – CASERNE DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Sylvain Vallée, pompier à la caserne de Saint-Adelme pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, signifiant sa démission à compter du 13 février 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de monsieur Sylvain Vallée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 153-02-13

SERVICE INCENDIE – FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS À MONSIEUR ROGER MARIN DE GROSSES-ROCHES – DÉPART À LA RETRAITE APRÈS 18 ANS DE SERVICES COMME POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Roger Marin annonçant son départ de la caserne de Grosses-Roches après 23 ans de services comme pompier volontaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Imbeault et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE les membres du Conseil de la MRC de Matane adressent toutes leurs félicitations à monsieur Roger Marin pour ses 18 ans de services comme pompier volontaire ainsi que de chaleureux remerciements pour l'ensemble des efforts et travaux accomplis auprès des citoyens pour le bienfait de l'ensemble de la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 154-02-13

SRSI – EMBAUCHE DE MONSIEUR ÉDOUARD GENDRON COMME POMPIER À TEMPS PARTIEL À LA CASERNE 18 DE BAIE-DES-SABLES

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Édouard Gendron de Baie-des-Sables à intégrer le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du service incendie, celui-ci ayant obtenu le certificat médical du candidat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvon Tremblay et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'embaucher monsieur Édouard Gendron comme pompier à temps partiel pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane, en date du 28 février 2013, celui-ci sera assujéti à une période de probation de six (6) mois à compter de cette date;

D'autoriser l'inscription de monsieur Édouard Gendron à la formation obligatoire Pompier I que celui-ci devra compléter;

QUE monsieur Édouard Gendron soit rattaché à la caserne de Baie-des-Sables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 155-02-13

AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE MAMROT ET LA MRC RELATIF À L'ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET « ACHAT DE CAMIONS ET D'ÉQUIPEMENTS DIVERS DU SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE MATANE » DANS LE CADRE DU FOND *DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ (FSTD) VOLET V – PARTIE B*

CONSIDÉRANT la résolution numéro 305-05-11 relative à une demande d'aide financière pour le projet « Achat de camions et d'équipements divers du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane » dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD) volet V – partie B : Mise aux normes gouvernementales*;

CONSIDÉRANT la correspondance du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire confirmant qu'une somme maximale de 188 040 \$ sera réservée, pour l'achat d'une autopompe-citerne, d'un transporteur d'eau et d'équipements divers pour les municipalités de Les Méchins, Grosses-Roches, Saint-Jean-de-Cherbourg, Saint-Adelme, Sainte-Félicité et Saint-René-de-Matane, à même le *Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité :

QUE le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, soit autorisé à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, déterminant les modalités pour le versement de l'aide financière au montant de 188 040 \$ pour le projet « Achat de camions et d'équipements divers du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane » dans le cadre du *Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 156-02-13

SRSI – PROJET DE STRUCTURE D'ENTRAÎNEMENTS ET DE FORMATION – ESTIMATION DE L'UTILISATION

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité régional de sécurité incendie lors de la rencontre tenue le 12 février 2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du document préparé par David Lavoie, chef division formation du SSP – ville de Matane concernant un projet de structure d'entraînement et de formation;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment ou la structure qui sera utilisée pour l'examen pratique Pompier I devra permettre de réaliser des opérations de combat incendie;

CONSIDÉRANT QU'à défaut d'une installation conforme aux exigences de l'ÉNPQ, les pompiers devront se rendre à l'extérieur de la région pour l'examen final Pompier I (2008), actuellement le site le plus proche est à Québec, ce qui engendrera des frais importants de déplacements, d'hébergements et de subsistances auxquels s'ajouteront des frais d'utilisation du site d'examen de 500 \$ par candidat;

CONSIDÉRANT la proposition de la ville de Matane pour un projet commun de mise en place d'une structure de formation et de pratique, à coûts partagés entre les trois services incendie sur le territoire de la MRC de Matane, laquelle serait localisée sur un terrain propriété de la ville de Matane dans le parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'implantation du projet commun, estimé à 40 000 \$ serait partagé selon la population soit :

- SSP – ville de Matane 66,3 % 26 520 \$
- SRSI de la MRC de Matane 26,0 % 10 400 \$
- SSI de la municipalité de Saint-Ulric 7,7 % 3 080 \$

CONSIDÉRANT les coûts estimés d'entretien annuel de la structure à partager seraient de l'ordre de 1 500 \$, chaque service demeurant responsable d'assumer les frais reliés à l'organisation des examens pratiques et des formations;

CONSIDÉRANT QUE la structure servira pour les examens et sera aussi disponible pour des pratiques des membres des trois services;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Ulric a déjà confirmé sa participation par résolution;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être conclue entre les parties pour établir les paramètres du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane accepte de participer au projet commun de mise en place d'une structure de formation et de pratique, à coûts partagés entre les trois services incendie sur le territoire de la MRC de Matane et de contribuer à la hauteur de 26 % du projet pour un montant de 10 400 \$;

QUE la contribution du Service régional de sécurité incendie soit financée par l'affectation du surplus cumulé;

QUE la présidente du comité, la directrice générale et le directeur du service régionale de sécurité incendie sont autorisés à collaborer à la mise en place de l'entente à être signée par la MRC de Matane avec la ville de Matane et la municipalité de Saint-Ulric pour ce projet;

QUE le préfet ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 157-02-13

SRSI – AUTORISATION PAIEMENT SAAQ – IMMATRICULATIONS DE SEIZE (16) VÉHICULES;

CONSIDÉRANT l'avis de paiement, payable avant le 31 mars 2013, de la Société de l'assurance automobile (SAAQ) du Québec concernant l'immatriculation de seize (16) véhicules du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane au montant de 13 514,86 \$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de Matane autorise le paiement de l'immatriculation de seize (16) véhicules du Service régional de sécurité incendie de la MRC de Matane au montant de 13 514,86 \$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 158-02-13

Il est proposé par monsieur Roger Collin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 22 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Victoire Marin
Préfet suppléant

(signé)

Line ROSS, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Victoire Marin, préfet suppléant de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Victoire Marin, préfet suppléant